Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260625-CM2606_08-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL'H MAD ATAo !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le dix-neuf juin par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Yvon POULIQUEN, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Patrick CLEMENT (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Stéphane LOZDOWSKI), M. Julien ROGNANT, M. Sylvain LOISEL (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Viviane LE BIHAN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26 Quorum : 14

Christophe DENIS a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Stéphane LOZDIWSKI

OBJET : EVOLUTION DE LA GRILLE DE TARIFS D'EPAL A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2026, CODE 2606_08

Dans le cadre de la Délégation de Service Public 2023-2028 signée entre la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner pour la gestion et l'animation du Centre de l'Enfance et de la Jeunesse (Ti Glas et Ti ar re Yaouank), la collectivité doit approuver les évolutions de tarifs aux familles proposées par le délégataire.

Le délégataire EPAL souhaite modifier les tarifs en vigueur à partir de la rentrée 2026 et propose une augmentation de 0,20 € pour le périscolaire, de 0,50 € pour les mercredis et vacances scolaires enfance et jeunesse, et de 5 € pour les ateliers musique, afin de compenser l'augmentation des coûts de fonctionnement de la structure depuis le 1er janvier 2025, date de la dernière réévaluation des tarifs aux familles.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la grille de tarifs présentée en annexe, pour une application à compter du 1er septembre 2026.

La commission des finances a rendu un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, avec 6 ABSTENTIONS et 20 voix POUR, le Conseil Municipal, valide la grille de tarifs proposée par EPAL telle que présentée en ANNEXE pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 25 juin 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (29410)

Christophe DENIS, secrétaire de séance